MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Creuse

Commune : Le Grand-Bourg

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge

Monument(s)

Appellation : Eglise de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge

Protection : classement

Arrêté : classement le 24/08/1929

Étendue de la protection : Eglise : classement par arrêté du 24 août 1929

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.